

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**  
**Travaux de recherche et d'exploitation d'hydrocarbures**  
**Commune de LEGE-CAP-FERRET**

En application du décret n°2006-649 du 2 juin 2006 relatif aux titres miniers, aux travaux de stockage souterrain et à la police des mines et des stockages souterrains, une enquête publique unique sera ouverte, **à la mairie de LEGE-CAP-FERRET du 3 avril au 5 mai 2014 inclus** sur la demande formulée par la **Société VERMILION REP SAS** en vue de recueillir l'avis du public sur

- la demande d'autorisation d'ouverture de travaux d'exploitation de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dans le cadre de la concession de Lavergne,
- la demande de déclaration d'ouverture de travaux de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux dans le cadre de la concession de Lavergne et du permis d'Aquila.

Le projet porte sur le forage de 8 puits depuis la plate-forme de Lavergne 1, située sur la commune de LEGE-CAP-FERRET, dont 5 forages de développement du champ de Lavergne et 3 forages d'exploration et de délimitation afin de reconnaître et délimiter les structures non forées à ce jour de Lavergne-Ouest et de Phobos.

La personne responsable du projet est la Société Vermilion Rep, 1762 Route de Pontenx à Parentis en Born (40160). Les informations relatives au projet peuvent être demandées à M. CHAUVET (Tel : 05.58.82.95.94 ).

Pendant l'enquête, les dossiers comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale seront déposés à la mairie de LEGE-CAP-FERRET où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture .

Les observations relatives au projet pourront être transmises par courrier à la mairie de Lège Cap Ferret –79 avenue de la mairie –33950 LEGE-CAP-FERRET, à l'attention du commissaire enquêteur, avant la clôture de l'enquête.

**Le commissaire enquêteur, M. Bernard COURET, ingénieur retraité de la fonction publique territoriale, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la Mairie de LEGE-CAP-FERRET les jours suivants :**

- **Le Jeudi 3 avril de 9h00 à 12h00**
- **Le Samedi 12 avril de 9h00 à 12h00**
- **Le Mercredi 23 avril de 14h00 à 17h00**
- **Le Lundi 5 mai de 14h00 à 17h00**

En cas d'empêchement, son suppléant, M. Jean-Marie PORQUET, ingénieur retraité des techniques agricoles, le remplacera .

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public, à la mairie de LEGE-CAP-FERRET, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer- service des procédures environnementales- ainsi que sur le site internet de la Préfecture de la Gironde : [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr), sur lequel sera inséré le présent avis.

Le Préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur les autorisations sollicitées.